

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : 29 février 2024

Membres présents :

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, Mme VIALLE Anne-Marie, M. CONDEMINE Jérôme, M. CHORDA Marco, M. BARTHELEMY Olivier, Mme BURIAS Céline, Mme BARTIN Marie-Élisabeth, Mme RATELADE Valérie, M. SAUSSAC Cyril, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. DA SILVA Carlos, Mme HANZEL Marie-Josée, M. GIRARD Christian. M. FAURE Fabrice

Membres absents : /

Secrétaire : Madame BURIAS Céline

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15



À L'ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du dernier Procès-Verbal du Conseil Municipal
- ✓ Compte administratif budget communal 2023
- ✓ Compte de gestion budget communal 2023
- ✓ Affectation de résultats
- ✓ Subventions aux Associations
- ✓ Budget primitif budget communal 2024
- ✓ Révision loyers communaux
- ✓ Questions diverses

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations et le Procès-Verbal de la dernière réunion (29 janvier 2024) sont soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Vote : 15 voix POUR ; 0 voix CONTRE ; 0 voix ABSTENTION

7-24 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses <i>(réelles et d'ordre)</i>	1 165 262	756 284.30	Néant
Recettes <i>(réelles et d'ordre)</i>	903 627.75	1 387 111.27	Néant
Résultat reporté	483 483.52		
Excédent Budget Principal		630 826.97	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses <i>(réelles et d'ordre)</i>	992 008.00	511 876 72	544 157
Recettes <i>(réelles et d'ordre)</i>	1 062 642.61	354 621.287	323 665
Solde d'exécution Négatif N -1	70 634.61		
Déficit		157 255.44	

Monsieur MAGNOUX André se retire et laisse la présidence à Mme HANZEL Marie-Josée, doyenne d'âge. Mme HANZEL Marie-Josée **soumet au vote le compte administratif 2023** présenté par Monsieur MAGNOUX André.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2023 présenté par Monsieur MAGNOUX André.

8-24 COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL 2023

Monsieur MAGNOUX André, Maire indique que le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2023, établi par le comptable des Finances Publiques, est identique au compte administratif voté précédemment.

Il propose d'adopter le compte de gestion établi par ces comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE, d'approuver le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2023.

9-24 AFFECTATION DE RÉSULTATS

Nous venons d'arrêter les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution **déficitaire** de la section d'investissement de **157 255.44 €**
- Résultat **excédentaire** de fonctionnement de **630 826.97 €**

Il est à noter que le résultat de fonctionnement comprend 31 640 euros relatif au legs destiné à la restauration des vitraux.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de **544 157 €**
- En recettes pour un montant de **323 665 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- **Compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés** **377 747.44 €**
- **Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté** **253 079.53 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2023	2024 Proposition
Amicale des donneurs de sang Aulnat / Malintrat	200.00 €	200.00 €
Amicale sportive Malintrat Basket	384.00 €	/
Association des anciens combattants	426.00 €	400.00 €
Associations des parents d'élèves	659.00 €	758.00 €
Association sportive Malintrat Football	1 688.00 €	1 800.00 €
Chasse	400.00 €	400.00 €
Comité des fêtes	1 915.00 €	2 000.00 €
Malintrat Gym Club	536.00 €	550.00 €
Team épée Auvergne Malintrat	/	/
Tennis Club Malintrat	1 500.00 €	1 800.00 €
Traces et Mémoires de Malintrat	200.00 €	200.00 €
Club Alpine	300.00 €	400.00 €
Buggy	800.00 €	800.00 €
Zumba	500.00 €	500.00 €
Les nounous	500.00 €	500.00 €
Mandal'Asso	/	/
Les Conscrits	500.00 €	/
Yoga	300.00 €	300.00 €
P'tits bémols	/	200.00 €
Associations « Malintrat »	10 808.00 €	10 808.00 €
Association Les Bleuets	94.00 €	94.00 €
La prévention routière	148.00 €	148.00 €
École de Musique	50.00 €	50.00 €
Associations « extérieures »	292.00 €	292.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS	11 100.00 €	11 100.00 €

10-24 BUDGET PRIMITIF BUDGET COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux ont vu, article par article, le budget primitif de la commune lors de la dernière réunion de finances et qu'il est proposé de valider ce budget par le vote :

Section de fonctionnement : Vue d'ensemble des dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote du conseil
011	Charges à caractère général	291 350	
012	Charges du personnel	491 857	
014	Atténuations de produits	10 000	
023	Virement à la section d'investissement	168 745	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 071	
65	Autres charges gestion courante	79 074	
66	Charges financières	3 516	
67	Charges exceptionnelles	250	
	TOTAL DÉPENSES	1 054 863.00	

Section de Fonctionnement : Vue d'ensemble des recettes

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote du conseil
002	Excédent antérieur reporté	253 079.53	
013	Atténuation de charges	38 202	
70	Produits des services	72 500	
73	Impôts et taxes	261 241	
731	Fiscalité locale	396 800	
74	Dotations et participations	91 362	
75	Autres produits gestion courant	43 500	
77	Produits exceptionnels		
	TOTAL RECETTES	1 156 684.53	

Section d'Investissement : Vue d'ensemble des dépenses

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	Proposition	Vote du Conseil
001	Solde d'exécution reporté		157 255.44	157 255.44
10222	Remboursement TLE		1 291.00	1 291.00
16	Remboursements d'emprunts		39 982	39 982.00
204	Subvention équipement versées	92 750	46 083	46 083.00
21	Immobilisations corporelles	360 500	133 513	133 513
23	Immobilisations en cours	90 907	167 702	167 702

TOTAL DEPENSES : 544 157 € RAR + 545 826.44 € = 1 089 983.44 euros

Section d'Investissement : vue d'ensemble des recettes

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser	Proposition	Vote du Conseil
21	Virement à la section d'investissement		168 745	168 745
40	Opération d'ordre de transfert	25 000	10 071	10 071
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 770	463 207.44	463 207.44
13	Subventions d'investissement	275 895	124 295	124 295
040	Opération d'ordre de transfert		8 473	8 473

TOTAL RECETTES : 323 665 € RAR + 766 318.44 € = 1 089 983.44 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE le budget primitif communal 2024,
PRÉCISE qu'en annexe sera joint la liste des subventions versées aux associations.**

11-24 RÉVISION LOYERS COMMUNAUX

A la demande du Centre des Finances Publiques de RIOM, il est demandé de délibérer sur la révision des loyers locatifs.

M. le Maire propose une augmentation des loyers en fonction de l'indice de référence des loyers fixé par l'INSEE.

Cette augmentation prendra effet au 1^{er} avril de chaque année, identique à la révision actuelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉFINIT la date du 1^{er} avril pour la révision des loyers.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune



L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question posée, la séance est levée à 18 heures 30.

André MAGNOUX,
Le Maire

Céline BURIAS,
La secrétaire de séance